

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 4 AVRIL 2013
A 19 H**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	MARGERIN Isabelle
CAPIEZ Frédéric	RAGO Jean-Luc
CRETZAZ Laurent	PAYEN Jean-Louis
LOUIS Bruno	
LEGROS Marie Reine	
LHEUREUX Valérie	
DESOIGNIES Patrick	

PROCURATIONS:

Mme LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Mr Philippe LOYEZ

ABSENTS :

MARTEEL Philippe	OUENNOURE Jean Jacques
VILLOTEAU Joël	
HARBONNIER Peggy	

ORDRE DU JOUR

- **Budget 2013**
- **Compte administratif 2012**
- **Compte de gestion**
- **Convention EPF/ Communauté d'Agglomération de Cambrai**
- **Demande de subvention ADEME / Conseil Régional pour bâtiment HQE**
- **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Cambrai**
- **Subvention FDAN travaux Ecole (HQE)**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

- **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite le PV du 27 février 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Budget 2013 Compte administratif 2012**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le détail , poste par poste ,

- Du compte administratif 2012
 - du budget 2013.(Le budget ayant été préalablement communiqué aux membres du conseil).
- (le détail des sections figure dans le point sur l'affectation du résultat)

Citons quelques points notables :

Les dépenses

- Augmentation de la fréquentation de la cantine (53 ce jour) ce qui sous-entend une augmentation des frais de personnel
- les couts France télécom avec qui nous sommes en tractation et espérons un avoir entre 4 000 et 5 000 €
- le glissement des salaires des non titulaires glissent dans le personnel des titulaires.
- Une maitrise des heures supplémentaires est à prévoir.
- Le compte 6558 de 27 000 représente les 2 années 2012 2013 du CCAS
- Le cpte 668 est une provision sur l'église
- Le cpte 676 est en plus et en moins pour des raisons comptables, c'est la vente de la maison à coté de la mairie, vente au profit de la commune

Les recettes :

- Les 4 taxes n'augmenteront pas en 2013

Les investissements :

- -Priorité à l'école sera donnée en 2013 par rapport au dossier AJR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2012 à l'unanimité soit 9 voix (Le maire n'assistant pas au vote , il ne peut voter ni faire valoir sa procuration).
- d'approuver le projet de budget 2013 par 9 voix et 2 abstentions.

➤ **Compte de gestion**

➤ ***Affectation du résultat de l'exercice 2012***

Monsieur le Maire, LOYEZ Philippe, rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'instruction budgétaire M 14, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit au financement de la section de fonctionnement. Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif de 2012 fait apparaître un résultat excédentaire de 156 823.50 € auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2011 de 147 979.87 €, portant ainsi le résultat cumulé au montant de 304 803.37 €. La section d'investissement présente quant à elle un solde d'exécution négatif de 37 981.96 € auquel il convient d'ajouter le résultat négatif reporté de 2011 de 199 312.76 € conduisant ainsi à un besoin de financement total de 237 294.72 €.

Tableau récapitulatif de l'exécution du budget de l'exercice 2012

➤ (Chiffres exprimés en euros)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	382 708.30	539 531.80
Résultat de l'exercice 2012 (A)		156 823.50
Résultat reporté 2011 – (002) (B)		147 979.87
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2010 (excédent) (C =A+B)		304 803.37

Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	632 742.40	594 760.44
Résultat de l'exercice 2012 (néгатif) (D)	37 981.96	
Solde d'exécution 2011 (néгатif) – (001) (E)	199 312.76	
Solde d'exécution 2012 (néгатif) (F = D – E)	237 294.72	
Restes à réaliser (RAR)		
Solde de restes à réaliser (G)		
Besoin de financement après RAR (I = F + G)	237 294.72	

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 304 803.37 € (A) de la façon suivante :

- 237 294.72 € en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés;
- 67 508.65 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2311-12 et R. 2311-13,

Vu l'instruction comptable résultant de l'arrêté du 27 décembre 2005,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire de 2012.

M Laurent CRETТАZ quitte la réunion à 20 h 20

Convention EPF/ Communauté d'Agglomération de Cambrai

EPF = Etablissement Public Foncier

Afin d'informer le conseil, Philippe LOYEZ donne lecture du mail de présentant l'EPF et expliquant la démarche dans sa globalité :

« Comme convenu, vous trouverez ci-après un récapitulatif des démarches à suivre par la commune pour l'intervention de l'EPF sur les 2 projets évoqués lors de nos rencontres (l'un relatif au projet de trame verte et bleue et à la constitution d'un cœur de nature ; l'autre concernant le cœur du village comprenant deux sites stratégiques, le café et le corps de ferme) :

1/ courrier de la commune à l'EPF

Présentation au conseil municipal des deux projets et de l'outil EPF (vous trouverez ci-après une rapide présentation de l'Etablissement) et validation de l'engagement de la commune à travailler avec l'EPF sur ces projets.

Cela vous permettra de nous solliciter officiellement par courrier sur ces projets en les présentant et en précisant votre calendrier ou priorités. Par exemple, vous pouvez décider une mise en œuvre opérationnelle simultanée du projet sur le centre-bourg et du projet de trame verte (le projet de logements sociaux étant lancé auprès du CG et le projet de trame verte étant lié à un foncier qui est susceptible de muter ...) ou préférer commencer en 2013 sur le centre-bourg et attendre 2014 pour le projet de trame verte au vu des résultats de l'étude avec le Conseil Régional...

2/régularisation de l'avenant convention-cadre entre la CA de Cambrai et l'EPF de manière à intégrer les projets de Noyelles

Cela est déjà engagé, la communauté ayant prévu de délibérer la semaine prochaine.

3/ délibération de la commune

Une délibération par projet.

Un modèle de délibération pourra vous être envoyé par l'EPF.

4/ délibération du conseil d'administration de l'EPF

Au niveau chronologie des délibérations, il est nécessaire que l'EPF délibère en dernier sachant que 4 conseils d'administration sont prévus sur une année (mars, juin, octobre et décembre).

Enfin, voici quelques informations sur l'outil EPF :

« L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais est un opérateur public de l'Etat au service des collectivités territoriales de la région.

L'EPF accompagne les collectivités désireuses de maîtriser du foncier et de recycler des espaces. Ainsi, en amont du projet d'aménagement de la collectivité, l'EPF négocie, acquiert, gère et requalifie le cas échéant, puis vend à la collectivité ou à tiers le terrain dont elle a besoin pour mener à bien son projet.

Le portage foncier assuré par l'EPF est limité dans le temps (la convention opérationnelle sur chaque projet a une durée de 5 ans), ce qui signifie que l'EPF est un intermédiaire dans la mise en œuvre du projet de la collectivité (en amont). »

Le conseil donne son approbation pour que l'EPF se substitue à la commune pour négocier les bâtiments de l'ilot central, d'acquérir les terrains nécessaires à la trame verte et pas la suite la ferme

➤ **Demande de subvention ADEME / Conseil Régional pour bâtiment HQE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité de solliciter un

accompagnement de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour deux projets qui seront réalisés en HQE (haute qualité environnementale).

1^{er} projet : La construction du centre social Animation Jeunesse Rurale

2^{ème} projet : La construction de deux classes supplémentaires pour l'Ecole communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cette demande d'accompagnement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces deux projets.

➤ **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Cambrai**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'au terme du processus de fusion défini par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, deux communautés de communes, (la vallée de Vinchy, et l'Enclave), ainsi que deux communes (Honnecourt et Villers Guislain) ont rejoint la communauté d'agglomération de Cambrai au 1^{er} janvier 2013.

Cette recomposition de la communauté d'agglomération de Cambrai lui impose de procéder à la modification de ses statuts.

Elle a accompli cette démarche à l'occasion de sa séance du 11 février dernier. Ses révisions portent essentiellement sur ses compétences obligatoires sur le point 1.1, pour les compétences optionnelles sur les points 2 ; 4 et 5, ainsi que l'ajout et la suppression de certaines compétences facultatives.

Les nouveaux statuts prévoient également des modifications portant d'une part sur la représentativité des communes au sein de cette nouvelle communauté d'agglomération et d'autre part sur son fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Cambrai

➤ **Subvention FDAN travaux Ecole (HQE)**

Mme Valérie LHEUREUX retrace au conseil le projet :

Au premier projet de construction de deux classes supplémentaires sur le terrain , en rasant la maison actuelle (propriété acquise par la mairie récemment), un second projets se fait jour actuellement, celui-ci, intégrant la maison , transformée pour l'occasion ...en chaufferie, toilettes, débarras.... Le chiffrage des deux options permettra le choix définitif qui sera opéré par la commission de suivi.

Les demandes de subventions ont été déposées en sous préfecture (on peut obtenir jusque 40% , mais d'autres demandes sont faites également auprès du conseil général, etc...

Nous allons également avoir une aide pour l'HQE (haute qualité environnementale) soit un projet subventionné a hauteur de 80%

Le planning est le suivant : :

le 18 avril 2013: la décision entre les 2 projet sera prise par la commission construction école composée de: M le Maire, Mme Gerbandier, M Rago, M Ouennoure, M Dorius, M Desoignies et Mme Lheureux en présence de M Lempereur du Cabinet Beaucamp
Fin Avril/ début mai : dépôt du permis de construire
Juin 2013: Dossier de consultation des entreprises
Juillet 2013: appel d'offres
Septembre 2013: Ouverture des plis
Novembre 2013 : démarrage des travaux pour une durée de 8 mois

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de maîtrise d'œuvre / travaux d'aménagement et de rénovation des casemates

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de rénovation des casemates a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

La rémunération de l'Architecte est fixée au taux de 8% du montant estimatif hors taxes des travaux comme précisé ci-dessous :

Le montant estimatif provisoire des travaux est estimé à : 45 000.00 € H.T

Le taux de rémunération : 8 %

Le montant des honoraires est estimé à : 3 600.00 € HT

Après discussion, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour le choix de Monsieur BEAUCAMP, Architecte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Contrat CUI Béatrice COURBEZ

Contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mme Béatrice COURBEZ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un contrat unique d'insertion (C.U.I) pour Madame Béatrice COURBEZ, en tant qu'agent d'entretien. D'une durée de 12 mois, du 15 avril 2013 au 14 avril 2014, à raison de 20 heures par semaine.

Elle prendra en charge l'entretien des bâtiments communaux école, mairie, Salle de judo, malterie et salle des fêtes

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

Acquisition d'un bien situé 14 rue de Cantaing

Annule et remplace la précédente délibération du 6 novembre 2012 transmise en sous-préfecture le 7 novembre 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'étant donné le nombre d'enfants qui

augmentent à l'Ecole de Noyelles-sur-Escaut il serait préférable d'envisager d'acquérir un bien situé 14 rue de Cantaing qui est proche de l'Ecole actuelle pour créer deux nouvelles classes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour la commune d'acquérir ce bien cadastré B 727 pour 6a 26 sise 14 rue de Cantaing à Noyelles-Sur-Escaut au prix net vendeur de 105.000.00 euros plus les honoraires de négociation de 2.500.00 euros.

Le conseil municipal après discussion :

DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du bien situé 14 rue de Cantaing section cadastré B 727 pour 6a 26 appartenant à Mlle DUEZ Madelyne domiciliée à CUQ TOULZA -81470 – au prix net vendeur de 105.000.00 euros plus les honoraires de négociation de 2.500.00 euros.
- de **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat.

Demande de subvention aux différents partenaires pour la création de deux nouvelles classes à l'Ecole communale de Noyelles-Sur-Escaut

Annule et remplace la précédente délibération du 6 novembre 2012 transmise en sous-préfecture le 7 novembre 2012

Après décision du Conseil Municipal d'acquérir le bien situé sise 14 rue de Cantaing pour y créer deux nouvelles classes à l'Ecole communale de Noyelles-Sur-Escaut.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet des travaux dressé par André Beaucamp, Architecte, en vue de l'octroi de subventions susceptibles d'être allouées à la Commune de Noyelles-Sur-Escaut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **APPROUVE** l'avant-projet dressé par André Beaucamp, Architecte, dont le montant s'élève à l'estimation total HT de 556 215.36 € soit 665 233.57 € TTC.
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions aux différents partenaires :
Le Conseil Général, DETR, Fonds parlementaire, CAF.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2013 les taux des impôts locaux en vigueur en 2012 de la commune à savoir :

- Taxe foncière (non bâti) : 23.37 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.81 %
- Taxe d'habitation : 10,59 %

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le maintien des taux.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune de Noyelles-sur-Escaut projette d'élargir son circuit de randonnée pédestre, la Boucle du Nord de l'Escaut.

Elle souhaite inscrire ce circuit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de manière à obtenir le concours technique des services du Conseil général du Nord pour le balisage de l'itinéraire en conformité avec la charte officielle.

Or, une partie de ce circuit emprunte le territoire de Proville au lieu-dit « La Marlière », sur une longueur approximative de 370 m le long du chemin de halage, propriété de Voies navigables de France, situé sur la rive gauche du canal de l'Escaut, en bordure des parcelles cadastrées section ZI n° 100 à 104.

La Conseil Municipal de Proville à l'unanimité lors de sa réunion du 2 avril 2013 a émit un avis favorable.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art. 56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil général du Nord arrêtant le projet de PDIPR et autorisant la consultation des communes, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Par ailleurs, les chemins désignés ne pourront être aliénés, voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée soit par le maintien du droit de passage soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet complémentaire sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable
- d'inscrire les voiries concernées au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Questions diverses présentées par Valérie Lheureux

Le centre de Loisirs:

Le centre de loisirs sera une nouvelle fois effectif durant les vacances de pâques avec Cantine et garderie

Les tarifs varient selon les revenus, les prix sont vraiment très attractifs au vue des activités pratiquées par les enfants ; ils varient de 3 a 30 €, - la semaine en fonction du quotient familial de chacun

Concours sur la commémoration :

Les élèves du cycle 3 sont arrivés 2eme du Concours national du Cidem sur le thème : commémorer l'armistice de 1918 derrière Montpellier et devant Caen

Ce deuxième prix set le fruit d' un travail de groupe avec Pierre Pavy, Mme Gerbandier et les élèves

Tout le travail a du être mis sur un support numérique

Dans les prochains jours, Valérie Lheureux, Delphine Gerbandier et Pierre Pavy se rencontre pour justement mettre à l'honneur les élèves au cours de la commémoration du 8 Mai

Une place de ciné sera offerte aux enfants participants au défilé comme à chaque fois.

Voyage à l'Assemblée Nationale:

Après avoir contacté M Drocourt, l'attaché parlementaire de M le Deputé Francois Xavier Villain, deux dates ont été retenues :le Mardi 24 ou le Vendredi 27 septembre

Les élèves de CM1 /CM2 sont concernés, soit plus ou moins 22 écoliers

Valérie réfléchit par ailleurs à une autre activité sur Paris ; plusieurs choix se profilent : soit un Zoo, soit un château (Vaux le Vicomte) ou bien encore la galerie de l'évolution ou tout la tour Eiffel.....)

Il est prévu, en soirée , de une émission de télévision.

Rythmes scolaires:

La commission a été formée par

des élus Loyez Philippe, Lheureux Valérie, Rago Jean Luc, Bruno louis

des enseignantes

le comité de parents

ainsi que des volontaires Monsieur Franck LAureyns, Yves Nivesse (Ajr) et M Machu Jacques (psychologue scolaire à la retraite)

Un questionnaire sera mis en place séparément par les élus, les enseignantes et le comités de parents. Après regroupement, une synthèse sera faite afin de la distribuer aux parent lors de la remise des bulletins.

Les réponses seront analysées afin de pourvoir mieux cernées les activités périscolaires a mettre en place.

Présentation des instruments par le conservatoire et concert le soir dans l'église

Très bon retour concernant cette opération du 30 mars 2013 tant des écoliers que des parents ainsi que les personnes du village ayant assistées au concert.

Questions diverses présentées par Frédéric CAPIEZ

Village propre

- Frédéric Capiez informe le conseil de l'opération village propre, programmée le dernier samedi de mai 2012.

Cette opération se décomposera en deux parties, l'une dans le village, l'autre pour « nettoyer l'Escaut » (entre le moulin et Proville) en collaboration avec le club de canoë kayak de cambrai, ceci dans la perspective de l'ouverture du canoë kayak à Noyelles.

Alerte par mail des Noyellois

- Un internaute nous a fait remarquer que certaines infos, prioritaires ou importantes devraient faire l'objet d'un mail de la part de la mairie.

Le conseil donne son accord pour demander aux Noyellois leur adresse mail afin de constituer une liste de diffusion.

Il n'est en aucune façon question de se substituer au site de la commune mais d'en faire la promotion de donner des infos rapide et en direct.

Rénovation de l'ilot central

- Ce point a déjà fait l'objet d'une info lors du conseil de février 2013.
Pour mémoire l'objectif est la rénovation des bâtiments sur la place , bien entendu en concertation avec les occupants : café Françoise et Murielle Delille.
Les négociations pour l'achat des bâtiments étant confiées à l'EPF (voir décision ci-dessus), Partenord qui sera en charge de la rénovation affine son premier plan de financement par un métrage précis des lieux.

Le Conseil régional, qui avait retenu le projet fin 2012 ,quant à lui étudiera les financements et la faisabilité du projet .

Bien attendu l'achat des bâtiments restera à la charge de la commune mais pourra faire l'objet soit d'une cession par bail emphytéotique à Partenord (comme par exemple le moulin) soit d'un rachat partiel par cette même société (maximum dans ce cas de 30 à 40 000 €)

Le conseil donne son accord pour la création d'un groupe de suivi composé de :Frédéric CAPIEZ, Régis BAUDUIN, Jean Luc RAGO (présents lors de ce conseil ainsi que Messieurs Jean Claude DORIUS, Franck LAUREYNS, et Jean Paul TOURNANT. (sous réserve de leur accord)

Manifestation de généalogie du 28/09/2013

- Le 28 septembre aura lieu la présentation des livres de généalogie sur les habitants de Noyelles entre le 16^{ème} et le 19^{ème} siècle.
Philippe Loyez compte ce même jour organiser un mini salon de l'habitat en partenariat avec le crédit agricole et le lotisseur Monsieur Stempniak.

Village vigilant

- On assiste un peut partout à une recrudescence des vols et cambriolages. Face à ce constat, la gendarmerie a lancé une opération « village vigilant » dont l'esprit repose sur une participation active de la population pour la surveillance des habitations voisines et un signalement des faits anormaux (présence de véhicule à priori suspect)
Dans les faits cela se traduit par :
 - la tenue de réunions d'information de la population sur le contexte et la prévention managée par la gendarmerie.
 - L'apposition des panneaux à l'entrée du village et d'autocollants par exemple sur les poteaux des boîtes aux lettres.
 - La nomination d'un correspondant, intermédiaire entre la population et la gendarmerie (un retraité serait idéal mais reste à « désigner »)
 -

Le conseil donne son accord sur cette démarche et autorise le maire à signer la convention entre la préfecture, le procureur de la république, la gendarmerie et la mairie.